

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Fresne Saint Mamès sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni pour une séance ordinaire et publique.

**PRESENTS** : Jean-Pierre CHAUSSE, Roland BEUGNOT, Patrick DESLANCHES, Isabelle CLERC , Joël DARGIER, Julien CAPO, Nathalie GARNIER, Jean-Philippe SALA, Maurice BIOLUZ, Anthony GAUTHEROT.

**Procurations** : Emmanuelle MICHELIN à Isabelle CLERC

**Absents** : Marion CHEVILLARD, .Betty DELOYE-BRESSON

20H00 : le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Roland BEUGNOT

### ORDRE DU JOUR

#### 1 - PRESENTATION D'UN PROJET D' EOLIENNES A SAINT GAND AVEC ETUDES ET PROMESSE DE BAIL AVEC LA SOCIETE VSB :

Il résulte une possibilité après études administratives et techniques, d'un loyer annuel comprenant les taxes fiscales, d'environ 21 410 €/an versés par la Société VSB, au propriétaire (commune de FRESNE ST MAMES) 6 900 €/an, forfait pour le chemin environ 10 000 €/an (servitude et entretien par la Société VSB), soit un total prévisible de 55 000 € approximatif par an à la Commune pour 3 éoliennes situées dans les bois de FRESNE sur le territoire de SAINT GAND.

#### 2- COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

Le Maire déclare que les comptes de gestion 2015 dressés par le receveur municipal n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les comptes administratifs 2015 dont les résultats sont les suivants :

#### C.A. GENERAL :

dépenses

Recettes

Résultat

Fonctionnement	282 395.66 €	412 238.91 €	+ 129 843.25€
Investissement	359 262.97 €	327 777.70 €	- 31 485.27 €
<b><u>Résultat</u></b>			<b>+ 98 357.98 €</b>

**C.A. ASSAINISSEMENT :**

Fonctionnement	15 249.61 €	55 836.52 €	+ 40 586.91 €
Investissement	14 742.52 €	30 488.60 €	+ 15 746.08 €
<b><u>Résultat</u></b>			<b>+56 332.99 €</b>

**C.A. LOTISSEMENT :**

Fonctionnement	0	119 383.00 €	+ 119 383.00 €
Investissement	94 955.36 €	0	- 94 955.36 €
<b><u>Résultat</u></b>			<b>+ 24 427.64 €</b>

Voté à l'unanimité.

**BUDGETS PRIMITIFS 2016 :**

**Budget général**

Fonctionnement	433 819.00 €	441 291.98 €	+ 7 472.98 €
Investissement	260 720.27 €	260 720.27 €	0 €

**Budget Assainissement**

Fonctionnement	51 790.92 €	67 486.91 €	+ 15 695.99 €
Investissement	80 843.00 €	80 843.00 €	0 €

**Budget lotissement**

Fonctionnement	191 912.36 €	240 340.00 €	+ 48 427.64 €
Investissement	190 912.36 €	190 912.36 €	0 €

Votés à l'unanimité.

### 3 - INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE :

Le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 a créé en faveur des agents des administrations de l'Etat, des services déconcentrés... une indemnité d'administration et de technicité. Elle peut être étendue aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dès lors que les corps de l'Etat en bénéficient.

Principe : l'article 4 du décret du 14 janvier 2002 indique que le montant moyen de l'indemnité est calculé par application à un montant de référence annuel. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une prime 'coefficient multiplicateur n° 3 de la grille qui va de 1 à 8) soit 3 315 € par an pour les 3 agents titulaires.

*Voté à l'unanimité.*

### 4 - AVENANT A LA CONVENTION DU PACTE DE SOLIDARITE FINANCIERE ET FISCALE :

Monsieur le Maire rappelle le pacte de solidarité financière et fiscale entre la Communauté de Communes et ses communes membres pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 dans laquelle :

- les communes s'engagent à harmoniser leurs politiques fiscales avec celle de la Com Com.
- Pour la même période, la Com com s'engage à reverser à chacune de ses communes une dotation annuelle de solidarité calculée de la façon suivante :

Compensation intégrale de la contribution à l'effort national (perte de la DGF) + 55€/habitant

Monsieur le Maire indique qu'il convient de faire un avenant à cette convention de façon à intégrer dans la dotation de solidarité, la cotisation d'adhésion de chaque commune à INGENIERIE 70 et de modifier les dates et modalités du versement de cette dotation.

*Voté à l'unanimité*

### 5 - NOTIFICATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCMGY :

Madame la PREFETE de la HAUTE-SAONE, par arrêté en date du 8 mars 2016 notifie :

*Article 1* : les statuts de la Communauté de Communes des Monts de GY sont modifiés en son article 7

#### Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace

Développement économique

### Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement

Création, aménagement et entretien de la voirie

Entretien et rénovation des ouvrages d'art d'intérêt communautaire

Politique du logement et du cadre de vie

### Compétences facultatives :

Accueils collectifs de mineurs sur les pôles scolaires

Tourisme

Création de zone de développement éolien

Petite enfance

Associations et culture

Couverture numérique

Monsieur le Maire évoque les nouveaux projets de la CCMGY

### Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Elaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'autres études nécessaires à la mise en place des compétences EAU et ASSAINISSEMENT

Politique du logement et du cadre de vie

- Restauration et mise en valeur du petit patrimoine bâti

Inventaire et étude en vue de la mise en place d'un programme global de restauration

- Restauration du petit patrimoine public identifié par la CCMGY, les communes participeront à la restauration sous la forme d'un fond de concours à hauteur maximum de 25 %

*Voté à l'unanimité.*

### 6- Motion relative au maintien de la TRESORERIE de GY :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette motion

7- Compte rendu de la réunion du C.C.C. du 6 MARS 2016 :

Présentation par Patrick DESPLANCHES du bilan des sorties 2015 :

Secours à la personne :	34 interventions
Feux	6
Divers (animaux, guêpes...)	6
Accident sur voie publique	1
Soit	47 interventions

2 nouvelles recrues :

Loralie TISSIER depuis le 5 février 2016

Pascal MUGNIER qui a passé la visite médicale fin 2015 = apte pour 2016

L'effectif, à ce jour, est de 10 aptes au niveau médical et formations.

8- Questions diverses :

a) *Appel à projet pour le château de RAY SUR SAONE :*

Monsieur le Maire fait valoir la disponibilité des Fresnois pour prendre toute leur place dans le développement du secteur. Il rappelle la capacité de FRESNE avec la halte Camping cars, le plan d'eau de la zone de loisirs, la zone de loisirs elle-même, l'ancienne voie ferrée susceptible d'accueillir une activité sportive, à être acteur dans l'accueil et l'animation qui pourront entourer ce monument.

b) *Expulsion locative par assignation d'un huissier de justice :*

Maître ERHART : Monsieur J.J.L. a effectivement quitté son logement communal en laissant une dette importante, un logement fortement dégradé (ancienne Perception) et du mobilier divers.

Cette affaire est inscrite à l'audience du Tribunal d'Instance de Vesoul le 4 mai 2016.

c) *Droits de place :*

Une demande de droit de place pour friterie et sandwicherie est refusée par le Conseil Municipal, il y a déjà 3 jours de vente par semaine sur le village.

*d) Bail de La Poste :*

Une pétition déposée dans un commerce de FRESNE faisait valoir la volonté de la direction régionale de La Poste de fermer le bureau de FRESNE. Après interrogation, il n'y a pas de projet en ce sens. Par ailleurs, La Poste qui occupe un local communal n'a pas dénoncé le bail qui la lie avec la Commune.

*e) Abris bus de l'école :*

Des dégradations commises par des jeunes de notre commune ont été constatées. Les coupables identifiés se verront imposer 2 jours de travaux collectifs dans l'intérêt de la Commune.

Par ailleurs, une demande et une constatation de suppression des bancs dans les abris bus sont soumises à la réflexion du Conseil.

*f) Résultat de la brigade de tri 2015 :*

Régulièrement le SICTOM fait précéder le camion de ramassage du tri et/ou des ordures ménagères par une équipe volante pour contrôler la qualité du tri. Le constat indique une baisse de vigilance de la part des habitants et il est demandé à chacune et chacun d'entre nous de se conformer aux instructions de tri. Tout a un coût, même quand rien ou peu est fait.

*g) Carte avantage jeunes 2016/2017 :*

Il a été proposé à la Commune d'assurer la vente de cartes avantage-jeune pour l'exercice 2016/2017. Un service similaire et gratuit est proposé par la CAF de HAUTE-SAONE. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande.

*h) Arrêté municipal d'interdiction de dépôts sauvages à l'entrée de la zone de Loisirs :*

Le talus à l'entrée de la zone de loisirs était utilisé occasionnellement par le service d'entretien de la Commune pour y mettre les produits de tonte, des feuilles et des branchages qui étaient ensuite brûlés pendant l'hiver. Des personnes peu délicates et irrespectueuses du travail permanent d'Aline et Xavier y ont déposé des ordures et branchages d'où l'arrêté municipal : « Tout dépôt interdit » à l'entrée de l'aire de loisirs.

*i) Dans le cadre du SPANC (Service de l'assainissement non collectif) :*

**Des permanences affichées en Mairie seront instituées pour informer, aider puis contrôler les installations individuelles.**

**Les diagnostics SPANC seront réalisés cette année pour les habitations concernées. Le service SPANC à la CCMGY est ouvert le lundi 9h-12h, mercredi 9h-12h, et le jeudi 14h-17h  
tél : 0384327664**

**Vu par Nous, Jean-Pierre CHAUSSE, maire de la commune de FRESNE SAINT MAMES pour être affiché le 14 avril 2016 à la porte de la Mairie.**

**A FRESNE SAINT MAMES, le 14 avril 2016  
Le Maire,  
Jean-Pierre CHAUSSE**